

Chapitre n° 2 :

IDENTIFICATION DU PROJET :

Introduction :

Dans le présent chapitre, nous discuterons de la méthode d'identification d'un bon projet et nous ferons ensuite l'analyse des dimensions de l'environnement affectant celui-ci. Une fois que nous avons bien identifié le but et les objectifs liés à notre projet, il est impératif de bâtir une planification détaillée de celui-ci à l'aide d'outils tels que la structure de fractionnement de travail, les échéanciers et le diagramme de Gantt.

L'objectif de cette partie consiste donc à examiner l'identification du projet et à en bâtir la planification afin de savoir quelle tâche doit être effectuée, par qui, quand, pour combien de temps et à quel coût. Nous atteindrons cet objectif en élaborant un petit projet, en l'occurrence l'aménagement d'un endroit de travail à la maison.

Identification du projet ? Méthodologie et Approche :

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la première phase, soit celle de l'identification, sans aucun doute l'une des plus importantes, permet de conceptualiser le projet par une démarche logique qui nous amène à bien la maîtriser, tout en considérant les dimensions de l'environnement qui interagit sur celle-ci. Dans cette phase cruciale de l'identification de tout projet, quelques outils deviennent indispensables pour tout gestionnaire de projet.

Parlons d'abord de la méthode d'identification de projet (MIP) en l'appliquant à notre projet de rénovation. Il s'agit de bien identifier notre projet pour qu'il réponde clairement à nos attentes. L'étape «élaboration de la MIP» consiste en premier lieu à comprendre la problématique et les besoins qui génèrent ce projet, et à structurer le concept ou l'idée par une approche méthodique d'identification.

Dans ce qui suit, on va essayer d'examiner brièvement les principales composantes de l'identification et de planification du projet.

La **page titre** se veut une photographie des divers intervenants décisionnels impliqués dans le projet. Celle-ci doit contenir :

- ✓ Le titre du projet
- ✓ Le responsable de l'élaboration (gérant de projet)
- ✓ Le promoteur (organisation/division/département) du projet
- ✓ Le mandataire (qui donne le mandat)
- ✓ La date d'élaboration de la MIP.

Le **sommaire exécutif** se veut la radiographie du projet. En une seule page, vous devez expliquer aux autorités compétentes le bien-fondé de votre projet afin d'obtenir l'approbation nécessaire pour poursuivre la planification de ce dernier. Celui devrait comprendre principalement le but, les objectifs, l'option choisie, le budget préliminaire, les grands jalons ainsi que les biens livrables.

I- Problématique :

La problématique et / ou les besoins est le motif pour lequel on élabore le projet.

La **problématique** dans notre projet de rénovation est la suivante: convertir une partie du sous-sol en un bureau de travail pour satisfaire nos besoins de travailleur autonome.

Cette idée est générée par les inconvénients entourant l'absence d'une pièce réservée uniquement au travail à la maison (les enfants qui crient pendant un téléphone d'affaires, la comptabilité faite sur la table de cuisine, les enfants qui jouent sur l'ordinateur, la difficulté de recevoir des clients en privé, etc.).

II- Description du projet :

Vient alors l'étape de l'élaboration du but du projet afin de répondre adéquatement à la problématique que nous venons d'identifier. Le but doit être unique, sans équivoque, très clair et précis afin d'obtenir une compréhension homogène du projet de la part de tous les intervenants.

Pour bien illustrer la différence entre un but et les objectifs du projet, nous avons pensé bon de vous les définir afin d'éliminer dès le début toute ambiguïté dans les définitions. Le but, c'est la finalité du projet, ce que, concrètement, on veut obtenir à la fin du projet. Il n'y a qu'un seul but par projet et un seul projet par but.

Le **but**, dans notre cas, sera de créer un espace de télétravail au sous-sol.

Une fois la problématique et le but déterminés, il est essentiel de considérer les **objectifs** que nous voulons atteindre. Par objectifs du projet, nous entendons ce à quoi notre but devrait répondre une fois notre projet complété, ou si vous voulez se sont les résultats désirés une fois le but atteint.

Les **objectifs** de notre projet sont avoir :

1. un espace privé de travail multifonctionnel (rangement, éclairé, privé, etc.)
2. un endroit non sujet au va-et-vient normal de la famille.
3. un endroit permettant de recevoir convenablement la clientèle
4. un espace de bureau pouvant contenir tout l'appareillage nécessaire au télétravail

Une fois le but et les objectifs définis, nous sommes donc rendus à l'élaboration des **contraintes** que nous devons considérer dans la phase d'identification du projet.

Par contraintes, nous entendons les obstacles majeurs que nous identifions à ce stade-ci, et qui peuvent faire échouer le projet dans son ensemble.

Les **contraintes** pour notre projet sont:

1. le coût de rénovation de ce local ne doit pas dépasser 5 000 D
2. le local doit respecter l'aménagement intérieur déjà existant
3. les travaux devront s'effectuer sur une période n'excédant pas 6 semaines

III- Identification et analyse des options :

Dans cette présente section, nous devons définir les différentes **options** ou alternatives potentielles que nous prendrons en considération dans l'élaboration de notre projet.

Quels sont les divers scénarios que nous pouvons considérer et qui nous permettront d'atteindre le but fixé?

Les **options**, dans notre cas, sont:

1. tout faire le projet soi-même
2. faire exécuter les travaux par un entrepreneur général
3. être soi-même l'entrepreneur et engager les différents corps de métier

Après avoir étudié les avantages et les désavantages de chaque option, nous sommes en mesure de choisir la meilleure, celle répondant le plus adéquatement à notre but et à nos objectifs.

Pour notre exemple, nous avons choisi **l'option 3**, c'est-à-dire:

- ✓ effectuer soi-même les tâches d'un entrepreneur (coordination, administration, budget et contrôle de qualité) et engager les différents corps de métier.

IV- Estimation des intrants et extrants :

Il faut maintenant définir les biens livrables, communément appelés extrants (*output*) de notre projet. Les **extrants** du projet représentent le résultat espéré à la fin de celui-ci, c'est-à-dire «à quoi ressemblera le produit fini?» .

Dans notre exemple, les **extrants** sont:

1. conception (concevoir le plan)
2. ménage (nettoyer le sous-sol pour recevoir ce bureau)
3. achats (acheter le matériel de construction)
4. construction (coordonner l'activité de construction)
5. aménagement intérieur (peinturer et poser les rideaux)

Les **intrants** constituent les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'élaboration des extrants (biens livrables).

Dans notre exemple, les **intrants** sont:

1. **en ressources humaines**: un menuisier, un plombier, un électricien, un tireur de joints, un peintre, un décorateur, un poseur de tapis, un technicien d'une compagnie de téléphone.
2. **en ressources matérielles**: selon les besoins de chaque corps de métier (bois, fils électriques, peinture, tapis, etc.).
3. **en ressources financières**: disponibilité de 5000 D.

V- Évaluation des risques :

Évidemment, aucun projet ne se planifie sans comporter des risques. Tous les gérants de projet vous diront l'importance de bien identifier les risques dès la phase d'identification afin de déterminer leur impact sur le projet ainsi que les plans de contingence.

Dans notre exemple, **les risques** que nous avons identifiés sont:

- ✓ les corps de métier non disponibles aux dates désirées
- ✓ ne pas disposer de l'argent nécessaire aux rénovations
- ✓ les spécifications du projet étant complexes, on risque de se tromper
- ✓ autres (le client est exigeant quant aux biens livrables, les délais et les coûts inattendus durant la construction sont possibles, etc.).

Cette évaluation permet au gérant de projet d'être proactif et de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir ou corriger les problèmes.

VI- Stratégie de réalisation :

À cette étape-ci, nous sommes en mesure de déterminer la stratégie de réalisation de notre projet. Par stratégie, nous entendons le «*phasing*» du projet, comme les grandes étapes ou jalons qui nous permettront d'atteindre le but et les objectifs du projet.

Dans notre exemple, **la stratégie de réalisation** sera:

Phase I Conception mars 19xx
Phase II Ménage avril 19xx
Phase III Achats mai 19xx
Phase IV Construction juin 19xx
Phase V Aménagement intérieur juillet 19xx

Avec la stratégie de réalisation se termine l'élaboration de la méthode d'identification du projet (MIP). En suivant ce document, nous avons identifié et articulé logiquement et d'une manière analytique notre idée. C'est alors qu'il devient un excellent outil de communication puisqu'il explique clairement et sans équivoque le projet élaboré par le gérant de projet. Nous sommes en mesure maintenant de considérer les dimensions de l'environnement qui pourraient avoir un effet sur notre projet.

VII- Dimensions de l'environnement :

Tous les projets sont assujettis aux influences externes et internes de l'environnement. Il est donc vital, à ce stade-ci du projet, d'en évaluer les impacts sur votre projet. Nous en dénombrons sept types d'influences: environnemental, physique, technologique, socioculturel, organisationnel, politico-légal, économique et infrastructurel.

Si nous reprenons notre exemple d'aménagement d'un espace de travail à la maison, la première dimension à considérer, l'aspect **physique** comme l'espace disponible, la dimension de la pièce, etc. sont des facteurs à considérer.

La deuxième dimension est celle de la **technologie**. Même si le projet est peu complexe, il faudra tout de même considérer l'évolution des outils automatisés de construction comme des robots peintres, des outils techniques de fabrication très perfectionnées, etc.

La troisième variable de l'environnement est tout l'aspect **socioculture**. Plus évident dans des projets outre-mer où l'adaptation à une nouvelle culture et d'autres façons de faire est primordiale au succès du projet.

La quatrième dimension est **organisationnelle**: il faut respecter les procédures administratives déjà en place dans les organisations.

Le cinquième aspect est **politico-légal**: Quelles lois et quels règlements pourraient avoir un impact sur le projet. Pour l'exemple qui nous concerne, l'acquisition d'un permis de rénovation de la ville est obligatoire avant l'exécution de tels travaux ainsi que le respect du code de construction.

L'avant-dernière dimension à considérer traite des aspects **économiques** tel que les taux d'intérêt, le taux de change, les impôts, etc. Enfin, la dernière dimension est **l'infrastructure**, surtout considérer dans des projets éloignés. Une fois cette grille complétée, il devient possible de bien considérer les facteurs environnementaux pouvant affecter notre projet.

Conclusion :

Après avoir obtenu une bonne compréhension du projet grâce au MIP et évalué les dimensions de l'environnement, nous sommes maintenant prêt à débiter la phase de planification après avoir reçu l'aval de continuer le projet basé sur l'information retenue.